

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la mise en place de bornes escamotables au centre-ville

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 4 octobre 2018, le Conseil communal a accepté le préavis PR18.14PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 450'000.- au crédit d'investissement de CHF 1'670'000.- accordé dans le cadre du préavis PR13.21PR concernant le plan d'aménagement de la fermeture définitive de la Place Pestalozzi au trafic individuel motorisé et de sa mesure d'accompagnement: « une zone 30 km/h dans le quartier Valentin-Jordils ». Ce crédit additionnel concerne la pose de bornes escamotables visant à résoudre les problématiques de non-respect des horaires de livraisons et de signalisation et à protéger la population contre le terrorisme (attaque au véhicule bélier).

Une année plus tard, la Municipalité souhaite apporter quelques précisions quant aux raisons pour lesquelles cette installation n'a pas encore pu être entreprise et indiquer le planning prévu à cet égard.

En effet, l'installation de bornes permettant de résister à une attaque au véhicule bélier implique des ancrages en profondeur. Une nouvelle évaluation des contraintes techniques (en particulier la présence de conduites eau, gaz, électricité) a ainsi amené les services de la Ville à développer plusieurs variantes d'aménagement pour limiter les coûts d'intervention. Cette démarche a pris plus de temps que prévu, notamment au vu de la complexité du réseau souterrain au centre-ville et des analyses techniques poussées qu'il a fallu réaliser pour développer un dispositif entièrement personnalisé aux configurations géométriques du centre-ville yverdonnois.

La solution technique la plus adaptée a pu être trouvée, répondant entièrement aux objectifs et au cadre financier mentionnés dans le préavis PR18.14PR. Ainsi, le coût total de l'installation n'augmentera pas; toutefois l'aspect visuel des aménagements différera de celui du projet initial. En effet, l'alignement de bornes/potelets prévu initialement sera remplacé par un aménagement comportant une alternance entre bacs plantés, ancrés au sol et bornes amovibles. Cette modification est nécessaire, notamment en raison des contraintes du réseau souterrain, empêchant la fondation profonde des bornes et potelets anti-terroristes.

Ces modifications doivent faire l'objet d'une enquête publique, qui aura lieu ces prochaines semaines. La fermeture de la zone piétonne, déjà prévue dans le cadre du projet initial en 2014, ne pourra pas être remise en question. L'enquête publique à intervenir portera uniquement sur les aménagements spécifiques à la fermeture de chaque site.

Le calendrier prévisionnel est dès lors le suivant :

Octobre 2019 : Enquête publique (art. 103 ss LATC)

Novembre 2019 : Traitement des oppositions éventuelles

Décembre 2019 : Obtention du permis de construire

Février 2020 : Commande du matériel et travaux préparatoires

Mars - Avril 2020 : Travaux de génie civil

Mai 2020 : Pose des bornes et tests

Fin mai 2020 : Mise en service.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

J.-D. Carrard



Le secrétaire :

F. Zürcher